



**MAIRIE
DE
SISTERON**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DMCL 2023-01-09

DECISION DU MAIRE

**ANIMATIONS 2023
« Fifi Rubato »
POUR LES CRECHES COLLECTIVES MUNICIPALES
CLAIR DE LUNE ET LES P'TITS VOLI**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention avec Fifi Rubato pour six animations prévues durant l'année 2023 dans les deux crèches collectives municipales.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention avec Fifi Rubato pour 6 animations de deux heures chacune dont les dates sont à définir et dont le coût est de 80€ de l'heure soit 960€ pour la totalité de la prestation. Le coût de la prestation est à diviser également entre les deux structures soit 480€ chacune

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et « Fifi Rubato ».

Fait à Sisteron, le 27/01/2023

Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 28/06/2023 à 15h09

REÇU EN PREFECTURE
le 27/01/2023

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20230127-2023_01_09D